

*Date de dépôt: 23 septembre 2005*

## **Pétition**

### **pour prendre les mesures adéquates en faveur des propriétaires de chiens**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Alertés et choqués par les restrictions importantes apportées à la liberté de mouvement des propriétaires de chiens, nous, comité de soutien aux chiens genevois, demandons par la présente au Grand Conseil de la République et Canton de Genève de prendre les mesures adéquates en faveur des propriétaires de chiens du canton pour leur permettre d'assurer à leur compagnon l'exercice suffisant imposé par les dispositions fédérales de protection des animaux et notamment :

- Abroger les articles 14 du règlement d'application de la loi sur la faune du 13 avril 1994 (M 5.01 01) et 21 al. 2 du règlement d'application de la loi sur les forêts du 22 août 2000 (M 5.10.01) qui prévoient l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.
- Autoriser les chiens sans laisse mais sous la maîtrise de leur propriétaire toute l'année durant dans les forêts du canton, ainsi que le long des promenades longeant le Rhône, la Laire et l'Allondon, étant entendu que les propriétaires de chiens causant des dégâts à la faune sauvage du canton devront être sévèrement punis.

N.B. : 8133 signatures

*Comité de Soutien des chiens genevois  
Société genevoise de protection des  
animaux*

Mmes Frédérique Flournoy  
et Sandrine Blessing  
Case postale 45  
1219 Châtelaine